



**FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE  
LIGUE REGIONALE DU SPORT AUTOMOBILE RHONE ALPES**

# **24<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DE L'ARDECHE PEA**

**COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2022 COEFFICIENT 3**

**CHALLENGE LIGUE RHONE-ALPES  
CHALLENGE GEDIMAT - CAYREYRE**

## **23 & 24 octobre 2021**

**ORGANISE PAR L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE  
L'ARDECHE**

**Avec le concours des villes de VALS LES BAINS – LALEVADE D'ARDECHE**  
Et la participation des Communes de BURZET - SAGNES ET GOUDOULET – SAINT MARTIAL  
LACHAMP RAPHAEL – FREYSSNET – LABASTIDE SUR BEZORGUES

## **REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF**

**ASA ARDECHE 80 rue Jean Jaurès 07600 Vals Les Bains**

**Tél : 07 49 99 64 81**

Site Internet [www.asa-ardecche.org](http://www.asa-ardecche.org)

E-mail [asa.ardecche@gmail.com](mailto:asa.ardecche@gmail.com)

## PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 27 août 2021

Ouverture des engagements : 3 septembre 2021

Clôture des engagements : 11 octobre 2021 à minuit

Parution du carnet d'itinéraire : 16 octobre 2021

Dates et heures des reconnaissances :

Samedi 16 - Dimanche 17 octobre de 9h00 à 18h00 - vendredi 22 octobre de 9h00 à 18h00

Vérifications administratives le 16 - 17 octobre de 9h00 à 18h00 ainsi que le 23 octobre de 6h00 à 11h00

Lieu : 80 rue Jean Jaurès 07600 Vals Les Bains

Vérifications techniques le : 23 octobre de 6h00 à 11h00 Lieu : Parking La Volane Vals Le Bains

Heure de mise en place du parc de départ le 23 octobre 5h30 Lieu : Parc du Casino Vals Les Bains

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le 23 octobre à 10h30 Lieu Vals Les Bains

Publication des équipages admis au départ le 23/10/21 à 11h00 Parc du Casino Vals Les Bains

Publication des heures et ordres de départ le 23/10/21 à 11h30 Lieu : Parc du Casino Vals Les Bains

### Samedi 23 octobre :

Départ 1<sup>er</sup> étape 1<sup>er</sup> section 1<sup>er</sup> concurrent VHC parc du Casino Vals Les Bains 13h00

Arrivée 1<sup>er</sup> concurrent parc du Casino Vals les Bains 16h50

Publication des résultats partiels à la fin de la première étape Lieu : Parc du Casino Vals Les Bains

### Dimanche 24 octobre :

Départ 2<sup>ème</sup> étapes 2<sup>ème</sup> sections 1<sup>er</sup> concurrent 8h00

Arrivée 2<sup>ème</sup> étapes 1<sup>er</sup> concurrent 11h07

Départ 2<sup>ème</sup> étapes 3<sup>ème</sup> sections 1<sup>er</sup> concurrent 12h30

Arrivée 2<sup>ème</sup> étapes 1<sup>er</sup> concurrent 15h57

Vérification finale Garage Rallye 07 Aubenas

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye à la fin de chaque étape Parc du Casino Vals Les Bains

Remise des prix le 24/10/21 à la fin du rallye sur le podium parc du Casino Vals Les Bains

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Ardèche organise le 23 et 24 octobre 2021 en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile le **16 juillet 2021 sous le numéro 25** et par la FFSA sous le permis d'organiser **numéro 467 en date du 28 juillet 2021**

### Comité d'Organisation

Président : Vialar Bernard

Membres : Le comité de l'ASA Ardèche

Secrétariat du Rallye, Adresse : 80 rue Jean Jaurès 07600 Vals Les Bains

Téléphone : **07 49 99 64 81**

Mail : asa.ardeche@gmail.com

Permanence du Rallye : Mairie Vals Les Bains le 23 et 24 octobre 2021

### Organisateur technique

Asa Ardèche

Adresse 80 rue Jean Jaurès 07600 Vals Les Bains

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

### 1.1P. OFFICIELS

Observateur de la ligue Rhône Alpes du SA  
Président du Collège des Commissaires Sportifs  
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)

Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs  
Directeur de Course  
Directeurs de Course Adjointes délégués aux ES  
Directeur de course nouveau départ

Adjointes à la Direction de Course délégués aux ES  
Commissaire Technique responsable  
Commissaires Techniques adjointes

Commissaire Technique nouveau départ

Médecin chef  
Chargés des relations avec les concurrents

Juges de faits

Chargé des relations avec la presse  
Classement  
LC Chrono Moderne – VHC  
Speaker Veazolles Patrick

Mr Gérard Maurin Licence n°9417  
Mr Veyret Emmanuel Licence n°1316  
Mme Faure Marie Noël Licence n° 20376  
Mr Agostino Armand Licence n° 12775  
Mme Besancon Monique Licence n°9682  
Mme Thomas Maryse Licence n°3123  
Mr Boi Pierre Licence n°12623  
Mme Boi Jeanne Licence n°27373  
Mr Berthon Daniel Licence n° 1621  
Mr Vernet Daniel Licence n°147321 VHC VHRS  
Mr Gimeno Christophe Licence n°40651  
Mr Pluton Henri Licence n°44128  
Mme Roustand Valérie Licence n°122514  
Mr Grand Pierre Gilbert Licence n°10151  
Mr Maccolini Mathieu Licence n° 229892  
Mme Dalpaos Sylvie n°233751  
Mr Perie Yves Licence n° 54790  
Mr Blachier Jean Lou Licence n° 261762  
Mr Roland Jean Pierre Licence n° 2694  
Mr Pinet Henri Licence n° 11855  
Mr Chaerreau Patrick Licence n°23731  
Mr Vautrat Hervé Licence n°3259  
Mr Rol Sébastien Licence n°44492  
Mr Pitarche Floreal Licence n° 2729  
Mme Simon Sylvie Licence n°214749  
Mr Pigenet Jean Michel Licence n°37172  
Mr Leprat Laurent n°  
Mr Hernandez Patrick Licence n°

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye de l'Ardèche NPEA Coefficient 3 pour la coupe de France des rallyes 2022

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye de l'Ardèche doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 11 octobre 2021 minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 180 voitures maximum. **Moderne – VHC - VHRS**

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- 490€ avec la publicité facultative pour les équipage 100% licenciés ASA ARDECHE
- 530€ avec la publicité facultative pour les équipage 50% licenciés ASA ARDECHE
- 550€ avec la publicité facultative proposée par l'organisateur pour les autres équipages
- 1100€ sans la publicité facultative

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### **4.3P. ASSISTANCE**

L'assistance sera autorisée sur la commune de Lalevade d'Ardèche le samedi 23 et dimanche 24 octobre

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### **5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### **5.2P PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sera communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### **6.1P. DESCRIPTION**

Le Rallye de l'Ardèche représente un parcours de 313 km.

Il est divisé en deux étapes et 3 sections.

Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de **109.6** km.

Les épreuves spéciales sont :

#### **Samedi Etape 1 :**

ES 1 Col de Moucheyre/Bois de Cuze 13.142 km

ES 2 St Martial/Gerbier des Joncs 8.694 km

Es 3 Lachamp Raphaël/Peyreyres 10.847 km

#### **Dimanche Etape 2 :**

ES 4 Burzet/Sagnes et Goudoulet 14.244 km

Es 5 Lachamp Raphaël/Peyreyres 10.847 km

ES 6 Col de Moucheyre/Bois de Cuze 13.142 km

#### **Dimanche Etape 3 :**

Es 7 Burzet/Sagnes et Goudoulet 14.711 km

ES 8 Lachamp Raphaël/Peyreyres 10.847 km

Es 9 Col de Moucheyre/Bois de Cuze 13.142 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes le 16 - 17 et 22 octobre de 9h00 à 18h00

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

PREMIER	550,00 €
DEUXIEME	400,00 €
TROISIEME	200,00 €
QUATRIEME	100,00 €

### Remise des prix par classe

Les classes suivantes seront regroupées: A5 et A5K - A6 et A6K - A7K et A7S

Si moins de 6 partants seul le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> de classe seront primé

Montant des prix par classe

Premier	550,00 €
Deuxième	275,00 €
Troisième	140,00 €
Quatrième	100,00 €

COUPE DES DAMES 300,00 € Si plus de 2 partants sinon 50% du prix

Classement Général Les trois premiers du scratch Groupes Les trois premiers de chaque groupe

Classes Les trois premiers de chaque classe Equipage Féminin la première du classement

Des Trophées seront remis pour tous les concurrents classés.

Tous les prix sont cumulables.

Les chèques seront envoyés par la poste dans la semaine suivante le rallye. Les coupes ne sont pas cumulables.

Au vue des conditions sanitaire que traverse notre pays, la remise des coupes n'aura lieu.